



# OBSERVATOIRE DES MISSIONS ET DES MÉTIERS (OMM)

LES MÉTIERS DE LA FORÊT ET DES MILIEUX NATURELS :

Du métier historique de forestier  
vers des missions environnementales

L'étude qui s'est déroulée sur plus de deux années a porté sur l'ensemble des compétences de l'État en matière de forêt, bois et milieux naturels, que ces compétences relèvent du ministère chargé de l'agriculture (MAP) ou du ministère chargé de l'environnement (MEDD), à l'exclusion des compétences en matière d'eau (*voir l'étude relative aux compétences hydrauliques*) et des questions relatives à l'enseignement et la recherche. Les structures participant à cette filière sont nombreuses, qu'il s'agisse des services du MAP ou du MEDD ou des établissements publics (ONF, CRPF et CNPPF, IFN, ONCFS, Parcs nationaux, Conservatoire du littoral). Les effectifs de la filière sont établis à environ 16 000 ETP dont environ 11 000 pour l'ONF, 1 800 pour l'ONCFS, 1 000 pour les DDAF/DRAF. Le morcellement des structures conduit souvent à des organisations à effectifs très faibles, obligeant à une grande polyvalence des personnels. C'est pourquoi des « activités-types » ont été définies plutôt que des emplois-types.

Les activités types sont décrites selon la typologie classique des démarches-qualité, en :

- ACTIVITÉS DE PRODUCTION : connaissance du terrain, intervention sur les milieux et espèces, mise en œuvre des politiques publiques, appui/conseil/expertise, communication externe, développement et pilotage de la recherche.
- ACTIVITÉS DE SOUTIEN : dont, pour cette filière, les activités de gestion de bases de données et SIG.
- ACTIVITÉS DE MANAGEMENT

Elles sont recensées et répertoriées par structure de la filière et par niveau de catégorie (A+, A, B et C).

Les agents de cette filière font preuve d'une façon générale d'un grand attachement à leur métier et d'une forte motivation. Le caractère attractif des métiers a accentué le phénomène de surqualification classique de la fonction publique. Culturellement associée à l'idée d'une grande stabilité du secteur professionnel de la forêt, cette filière connaît de fortes instabilités liées notamment aux conséquences des changements climatiques (exemple des tempêtes de 1999) et à l'augmentation du poids et de la complexité des règles internationales et européennes régissant ce secteur (Directives « habitats » et « oiseaux », Réseau Natura 2000...).

## QUEL RÔLE POUR L'ÉTAT ET LES OPÉRATEURS PUBLICS EN 2015 ?

---

L'État est garant du maintien du bon état des milieux naturels et de la protection de la biodiversité. Il se doit de répondre aux préoccupations de la société soucieuse de la qualité des espaces naturels dans toute leur diversité. A ce titre, il est porteur des engagements internationaux de la France et responsable de la mise en œuvre des

politiques européennes en la matière. Il prend en compte les intérêts de long terme.

Son action reste marquée par la recherche, dans la gestion des milieux naturels, de la mise en cohérence d'objectifs, parfois antagonistes, écologiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un développement durable.

## LES ACTIVITÉS À DÉVELOPPER DANS CETTE FILIÈRE À L'HORIZON 2015 : TROIS GROUPES D'ACTIVITÉS STRATÉGIQUES

---

### → *Connaissance, suivi et pilotage de la gestion des milieux naturels :*

il convient d'insister sur le rôle primordial de l'État en matière de porter à connaissance du patrimoine dans ses aspects écologiques, économiques et sociaux.

### → *Conseil, animation, vulgarisation, communication et médiation :*

notamment pour la gestion des conflits d'usage et la négociation avec tous les acteurs, élus locaux, associations et professionnels.

### → *Ingénierie administrative et mise en oeuvre des politiques publiques :*

activités de contrôle et de police de la nature, gestion des crises notamment.

## LES COMPÉTENCES REQUISES POUR CES ACTIVITÉS SONT À CONFORTER OU À DÉVELOPPER

---

Cette filière a besoin d'experts techniques spécialisés capables de comprendre et de maîtriser les notions de dynamique de milieux complexes. Il convient de souligner l'importance de l'articulation des compétences de généraliste avec les compétences de spécialistes dans des domaines précis. Sont également à développer les savoirs nécessaires à la prospective et à l'anticipation, à l'approche économique des questions d'environ-

nement, à la médiation et à l'exercice des missions de police de la nature.

La présence, dans les services déconcentrés de l'État, de personnes disposant à la fois d'une très bonne connaissance générale des problématiques liées à la biodiversité et des approches économiques sera de plus en plus indispensable : elle nécessite un effort important de formation et de gestion de compétences ciblé sur cet objectif.

## QUELLES RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT, DE FORMATION ET DE PARCOURS PROFESSIONNELS ?

---

L'évolution de cette filière conduit à recommander d'une part l'ouverture de ses recrutements à des spécialités autres que celle des naturalistes et d'autre part le renforcement des approches interdisciplinaires et multiculturelles dans les formations à la prise de fonctions et tout au long de la vie professionnelle.

La formation continue pourrait contribuer à la mise à jour des connaissances scientifiques et techniques en forte évolution (biodiversité), à l'appropriation des notions d'économie de l'environnement et à la maîtrise des outils de gestion de l'information géographique essentiels dans ce secteur.

La politique de mobilité pourrait privilégier les activités de terrain pour les débuts de carrière et mettre l'accent sur l'intérêt des mobilités fonctionnelles et inter-institutionnelles. Elle devrait veiller à ce que les agents mis en situation de négociation ou de médiation disposent bien des capacités requises. La question de la bonne connaissance et du suivi du vivier des experts-spécialistes mérite également d'être approfondie.

## COMME TOUS LES CHANTIERS DE L'OMM, L'ÉTUDE SUR LA FORÊT ET LES MILIEUX NATURELS COMPORTE TROIS ÉTAPES :

→ **Un état des lieux réalisé à partir de l'observation des situations réelles de travail des personnels concernés :**  
Au cours de cette étape, les emplois types de la filière d'emploi sont identifiés et décrits.

→ **Une phase de prospective, réalisée notamment grâce à l'écoute d'experts et de bénéficiaires des politiques publiques.**  
Elle porte sur :

- *Les missions du MAP* : quelles tendances ? quelles évolutions ? quels scénarios ?
- *Les métiers et les compétences des agents* : quels emplois cibles ? quels besoins de compétences ?

→ **Des propositions et recommandations faites aux services compétents pour accompagner les évolutions en termes de :**

- recrutement,
- formation initiale des futurs fonctionnaires ou formation continue des personnels,
- construction de parcours professionnels enrichissants pour les individus et pour l'État-employeur.

*Cette étude a été pilotée par Michel BADRE (IGGREF, IGE) avec pour chargés d'études François GRANIER (responsable des études OMM) et Nelly MAUCHAMP (Ingénieur d'études CNRS/LISE).*

*Ce document de synthèse a été rédigé par Anne-Marie MITAUT (OMM).*

**L'ÉQUIPE DE L'OMM**  
251, rue de Vaugirard 75732 Paris Cedex 15

- Constant Lecoer *Président*  
constant.lecoeur@agriculture.gouv.fr
- Anne-Marie Mitaut *Directrice de projet*  
anne-marie.mitaut@agriculture.gouv.fr
- François Granier *Responsable des études*  
francois.granier@agriculture.gouv.fr
- Claudine Rizza *Assistante*  
claudine.rizza@agriculture.gouv.fr

## ○○○○ Pour en savoir plus

Nous vous invitons à découvrir l'intégralité de cette étude sur le site de l'OMM :

> adresse Intranet : **<http://10.201.83.144.90>**

→ [portail INTRAGRI](#) → [rubrique Intranet OMM](#)

> adresse Internet : **[www.omm.agriculture.gouv.fr](http://www.omm.agriculture.gouv.fr)**

Vous pouvez aussi demander un exemplaire papier de l'étude à l'OMM par mail à l'adresse suivante : [claudine.rizza@agriculture.gouv.fr](mailto:claudine.rizza@agriculture.gouv.fr)